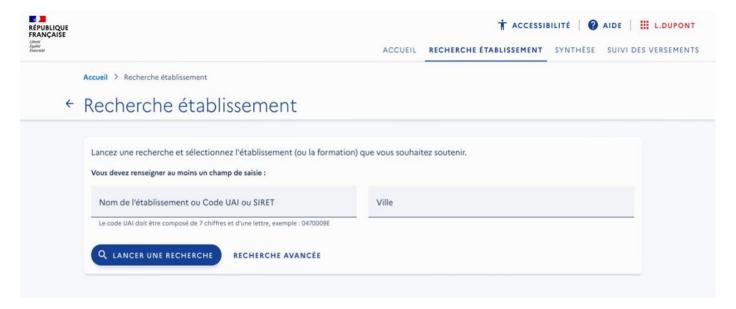
Le parcours utilisateur entreprise

Afin d'identifier et de sélectionner des établissements, la plateforme propose aux employeurs :

• un moteur de recherche « simple » qui permet de trouver un établissement via son nom, son code UAIou son SIRET, ou via une recherche par ville ;



Pour le Lycée Jean Pierre TIMBAUD, le plus simple est de saisir :

son UAI: 0910975R

- ou son SIRET: 19910975200014

• L'employeur peut accéder à la fiche établissement qui comprend les informations renseignées par celui-ci (comme le référent, le site internet...);



• plus bas sur cette page, figure la proposition de répartir le solde de la taxe d'apprentissage à un établissement ou à une ou des formations de l'établissement:

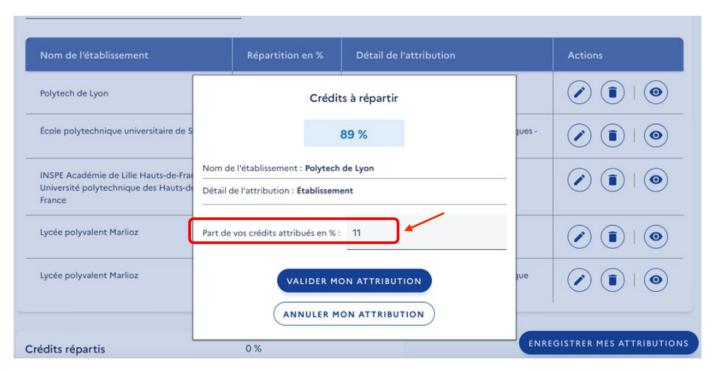


• **NB** : Si l'employeur sélectionne le niveau Etablissement (« Attribuer à l'établissement »), ce sont l'ensemble de ses formations habilitées qui pourront bénéficier du solde de la taxe d'apprentissage.

• si l'employeur choisit de verser à une ou plusieurs formations spécifiques (il sélectionne « attribuer à une ou des formations de l'établissement »), il retrouve l'interface suivante :

	Site internet de l'établissement	
	□ https://polytech.univ-lyon1.fr/ ☑	
F	Répartition de mon solde	
	Tous les champs sont obligatoires	
	Vous souhaitez :	
	Attribuer à l'établissement	
	Attribuer à une/des formations de l'établissement	
ľ	Sélectionnez les formations que vous souhaitez soutenir :	
	☑ Diplôme d'ingénieur de spécialisation entrepreneuriat et innovation	
	☑ Diplôme d'ingénieur spécialité génie biomédical	
	Diplôme d'ingénieur spécialité informatique	
	Diplôme d'ingénieur spécialité mathématique appliquées et modélisation	
	Diplôme d'ingénieur spécialité mécanique	
	Diplôme d'ingénieur spécialité systèmes industriels	
	STS - Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAGE	

• lorsqu'il effectue un choix de répartition, le site affiche une interface de ce type :



• une fiche de synthèse liste l'ensemble des choix réalisés. Ils ne sont cependant pas encore définitifs :

Nom de l'établissement	Répartition en %	Détail de l'attribution	Actions
Polytech de Lyon	11 %	Établissement	(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)<l< td=""></l<>
École polytechnique universitaire de Savoie	22 %	Formation Ingénieur Systèmes Numériques - Instrumentation	(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)(*)<l< td=""></l<>
INSPE Académie de Lille Hauts-de-France - Université polytechnique des Hauts-de- France	22 %	Formation Pilotage des Organisations Scolaires et Éducatives en France et à l'International (POSEFI)	
Lycée polyvalent Marlioz	0 %	Formation Management Commercial Opérationnel	
Lycée polyvalent Marlioz	0 %	Formation Gestion Transport & Logistique Associée	() (1) (0)
édits répartis	55 %	ENRE	GISTRER MES ATTRIBUTIO
dits restants à répartir	45 %		

• **ATTENTION** : l'employeur peut enregistrer ses choix définitivement ou bien garder la possibilité de les modifier en cliquant sur la case : « je souhaite modifier mes choix ultérieurement ».

Si l'employeur ne coche pas cette case, les crédits liés aux choix non réalisés ne seront plus à sa main et seront répartis en fonction des critères nationaux.

